

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **13^e** jour du mois de septembre de l'an **2021**, à **19 h 30**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, Saint-Camille, à laquelle sont présents :

Présences : M. Philippe Pagé, maire
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Enzo Marceau, conseiller
M. Nicolas Rudloff, conseiller
Mme Anne-Marie Merrien, conseillère

Absence : Mme France Thibault, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 35 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2021-09-168

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé Nicolas Rudloff
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le point 8.2 « Octroi du mandat du service d'inspection et d'émission de permis à la firme GESTIM inc. ».

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications précédentes et en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021
- 1.3. Présentation du bilan du conseil municipal 2017 – 2021

2. INVITÉ(S) ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

- 2.1. Période de questions des citoyens

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Août 2021
- 3.2. Journal de facturation – Août 2021
- 3.3. Opération coup de cœur du CAB des Sources
- 3.4. Remboursement au Fonds de roulement

4. LÉGISLATION

- 4.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-04 modifiant le règlement de zonage 2002-04 et ses amendements
- 4.2. Cain Lamarre – Services professionnels juridiques pour l'année 2022

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

6. TRANSPORT ET VOIRIE

- 6.1. Acquisition de la rue Geoffroy
- 6.2. Octroi du contrat pour le changement de deux ponceaux dans le rang 16

7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET**
8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Liste des permis émis du mois d'août 2021
 - 8.2. Octroi du mandat pour le service d'inspection et d'émission de permis à la firme GESTIM inc.
9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1. Souper bénéfique pour la sauvegarde de l'église de Wotton
 - 9.2. Subvention 2021 au Comité d'embellissement de Saint-Camille
10. **DIVERS – AUCUN SUJET**
11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
12. **CORRESPONDANCE**
 - 12.1. Copie de la correspondance
13. **VARIA**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2021-09-169

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Anne-Marie Merrien

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

1.3 Présentation du bilan du conseil municipal 2017 - 2021

Le maire présente le bilan du conseil municipal 2017 – 2021 aux personnes présentes et félicite l'ensemble des membres du conseil municipal pour les réalisations de ces quatre dernières années.

2 INVITÉ(S) ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

2.1 Période de questions des citoyens

Aucune question de la part des citoyens et citoyennes présents.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2021-09-170

3.1 Adoption des comptes à payer – Août 2021

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 11 août au 9 septembre 2021, selon la liste remise aux membres du conseil, au montant de deux cent soixante-seize deux cent quinze dollars et dix-neuf cents (276 215,19 \$), qui comprend deux travaux de rechargement de chemins prévus dans la TECQ 2019 – 2023.

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Août 2021

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois d'août 2021.

2021-09-171

3.3 Opération coup de cœur du CAB des Sources

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole des Sources organise une opération coup de cœur à l'intersection des rues Miquelon et Desrivières pour recueillir des dons en argent de la part des automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole des Sources a besoin d'une autorisation de la Municipalité pour tenir leur opération coup de cœur;

*Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille autorise le Centre d'action bénévole des Sources à tenir leur activité de financement Coup de cœur, au coin des rues Miquelon et Desrivières, le vendredi 15 octobre 2021, de 6 h 30 à 9 h 30.

QUE la Municipalité fournisse des cônes à l'organisme pour la tenue de l'événement.

ADOPTÉE

2021-09-172

3.4 Remboursement au Fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE la résolution municipale 2020-09-164 concernant les travaux effectués au 130, rue Desrivières stipule que nous devons rembourser au Fonds de roulement un montant de cinq mille cent trente-neuf dollars et quinze sous (5 139,15 \$) sur une période de cinq (5) ans;

*Il est proposé par Anne-Marie Merrien
Appuyé par Nicolas Rudloff
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à rembourser le premier versement de cinq du Fonds de roulement au montant de cinq mille cent trente-neuf dollars et quinze cents (5 139,15 \$).

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

2021-09-173

4.1 Avis de motion et dépôt du second projet du règlement 2021-04 modifiant le règlement de zonage 2002-04 et ses amendements

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 2002-04 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a le pouvoir de modifier son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite autoriser l'usage spécifique « Résidence de tourisme » dans la zone Rub22 et assujettir cet usage à certaines dispositions, dont un nombre maximal d'un (1) établissement et que le terrain ait une superficie minimale de 12 000 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller M. Enzo Marceau lors de la séance du conseil tenue le 16 août 2021 et qu'un premier projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique par voie écrite, en raison de la pandémie de la COVID-19, s'est tenue du 24 août au 13 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une copie du second projet de règlement a été transmise aux membres du conseil municipal présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

Il est proposé par Nicolas Rudloff

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le second projet de règlement 2021-04 modifiant le règlement de zonage 2002-04 et ses amendements.

ADOPTÉE

2021-09-174

4.2 Cain Lamarre – Services professionnels juridiques pour l'année 2022

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Cain Lamarre pour des services professionnels juridiques pour l'année 2022;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Anne-Marie Merrien

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille achète une banque de quinze (15) heures pour des services professionnels juridiques à la firme Cain Lamarre pour l'année 2022 au coût de deux mille cinq cent cinquante dollars (2 550 \$), taxes en sus.

QUE cette dépense soit mise au budget d'opération 2022.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

6 TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET

2021-09-175

6.1 Acquisition de la rue Geoffroy

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'occupe de l'entretien du déneigement depuis plusieurs années sur la rue Geoffroy;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rénovation cadastrale, la Municipalité s'est rendu compte qu'elle n'était pas propriétaire de la rue Geoffroy;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de rectifier la situation en acquérant la rue Geoffroy;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière produise les documents d'offre d'achat pour l'acquisition de la rue Geoffroy avec les propriétaires concernés.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mandate un notaire pour procéder à l'acquisition de la rue Geoffroy.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Vaillancourt et le maire, M. Philippe Pagé soient autorisés à signer les documents en lien avec cette acquisition au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

ADOPTÉE

2021-09-176

6.2 Octroi du contrat pour le changement de deux ponceaux dans le rang 16

CONSIDÉRANT QUE deux ponceaux doivent être remplacés dans le rang 16;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a demandé des prix à deux entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QU'un seul des entrepreneurs a répondu à la demande de prix envoyée par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont prévus dans la programmation de la TECQ 2019 – 2023;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Enzo Marceau
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE la Municipalité octroie le contrat pour le changement de deux ponceaux dans le rang 16 aux Entreprises François Grimard.

QUE ce contrat soit octroyé au coût de six mille cinq cent quarante dollars et seize cents (6 540,16 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois d'août 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis du mois d'août 2021.

2021-09-177

8.2 Octroi du mandat à la firme GESTIM pour le service d'inspection et d'émission de permis

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement est présentement comblé par une firme externe à raison de cinq (5) heures par semaine et de soir seulement;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste effectué à l'été 2021 n'a pas été concluant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite avoir une ressource qui travaille de jour, sur les heures de bureau de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont l'obligation d'appliquer certains règlements provinciaux, dont les règlements suivants:

- *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);*
- *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2);*

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale doit, en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*, désigner une personne pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM);

CONSIDÉRANT QUE la firme GESTIM inc. a soumis une offre de services pour l'application des règlements d'urbanisme, de nuisances et la réalisation des tâches liées aux articles 35 et 36 de la LCM;

CONSIDÉRANT QUE la personne chargée d'appliquer les règlements d'urbanisme est l'inspecteur en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement est donc, par le fait même, le fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE certaines lois provinciales et certains règlements qui en découlent réfèrent à la notion de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par Nicolas Rudloff

Appuyé par Enzo Marceau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte l'offre de service de la firme GESTIM inc. pour le service d'inspection et d'émission de permis et certificats à raison de quatorze (14) heures par semaine pour une durée approximative de trois (3) mois se terminant le 31 décembre 2021, au montant de quatre cent vingt-cinq dollars (425 \$) par jour.

QUE Mme Anne-Marie Pariseault et M. Alexandre Thibault soient désignés au titre d'inspectrice et d'inspecteur en bâtiment et environnement aux fins d'application des règlements d'urbanisme et de ce fait sont les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* appliquant les différents règlements municipaux qui réfèrent au titre d'Inspecteur et les différents règlements provinciaux dont les règlements suivants :

- *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);*
- *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2);*

QUE Mme Anne-Marie Pariseault et M. Alexandre Thibault soient désignés pour appliquer le règlement de nuisances de la Municipalité et tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 et suivant de la LCM.

QUE M. Jeannot Lemay, inspecteur des travaux publics soit nommé afin d'agir en cas d'absence ou d'urgence de la personne désignée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière avise la firme Consultants GTE.

QUE la directrice générale, Julie Vaillancourt soit autorisée à signer le contrat au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2021-09-178

9.1 Souper bénéfice pour la sauvegarde de l'église de Wotton

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une invitation pour participer au souper bénéfice pour la sauvegarde de l'église de Wotton le 25 septembre prochain organisé par le Comité de gestion de Wotton;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Anne-Marie Merrien

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal achète deux billets au montant de cinquante dollars (50 \$) chaque.

ADOPTÉE

2021-09-179

9.2 Subvention 2021 au Comité d'embellissement de Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'embellissement s'occupe de l'embellissement du cœur villageois et du Service d'animation estivale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité contribue annuellement à l'organisme par le biais d'une subvention;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille verse la subvention de mille cinq cents dollars (1 500 \$) à l'organisme qui comprend un appui de six cents dollars (600 \$) pour l'embellissement du cœur villageois et neuf cents dollars (900 \$) pour un appui financier au Service d'animation estivale.

ADOPTÉE

10 DIVERS

11 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question de la part des citoyens et citoyennes présents.

12 CORRESPONDANCE

12.1 Copie de la correspondance

La correspondance du mois est remise à l'ensemble des membres du conseil.

13 VARIA

2021-09-180

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la présente séance soit levée à 20 h 21.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Pagé, Maire